

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-255

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLÉ	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	N° 2023-255

Villenave d'Ornon - Aménagement de la rue Jean Pagès entre la route de Toulouse et l'avenue Georges Clémenceau - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Le 30 septembre 2022, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation sur le projet de réaménagement de la rue Jean Pagès à Villenave d'Ornon. En application de l'article L.103-2 et R.103-1 2°) du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les objectifs suivants ont été retenus pour le projet :

- Maintenir une circulation automobile et conforter cet itinéraire poids lourds,
- Finaliser l'équipement de la rue en assainissement Eaux pluviales,
- Favoriser et sécuriser les déplacements en modes actifs, cycles et piétons, en proposant des aménagements sur l'ensemble du périmètre concerné,
- Améliorer la qualité du stationnement à destination des riverains et des activités économiques.
- Améliorer le cadre de vie des riverains.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 4 M€, toute compétence confondue.

Modalités de la concertation

Conformément à la délibération d'ouverture, les modalités de concertation mises en œuvre ont été les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation ont été respectivement déposés en version papier :

- à la Mairie de Villenave d'Ornon, 14 bis rue du Professeur-Calmette 33140 Villenave-d'Ornon
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac.

Ces éléments étaient consultables par le public, aux jours et heures d'ouverture, en vue de

recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

Le dossier de présentation comportait notamment :

- une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet et les objectifs poursuivis
- un plan de situation et du périmètre de l'étude.

Un dossier de concertation était également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Deux réunions publiques ont été organisées :

- Une première réunion publique, le 28 novembre 2022, pour présenter le projet, sensibiliser au contexte et recueillir les avis et préférences sur le projet de réaménagement de la rue Jean Pagès. Dix personnes ont participé à cette première réunion.
- Une seconde réunion publique le 13 mars 2023 pour présenter à nouveau le projet ainsi que des compléments pour répondre aux éléments recueillis lors de la première réunion de concertation et dans les dispositifs de concertation en version papier et numérique. Un temps d'échange avec les participants a été organisé à l'issue de la présentation. Seize personnes ont participé à cette seconde réunion.

La clôture de la concertation est intervenue le 22 mars 2023 à 17h00. Elle a été annoncée le 7 mars 2023 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et par voie d'affichage sur la commune de Villenave d'Ornon, dans les locaux du Pôle Territorial Sud et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état des contributions et avis exprimés par le public. Au total :

- Sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : 16 avis et 8 réactions.
- Sur le registre de la ville de Villenave d'Ornon et sur le registre mis en place au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole : pas de contributions

Les principales portent sur les thématiques suivantes :

- *La nécessité d'améliorer les cheminements pour les modes actifs : piétons et cycles sur la rue Pagès mais également en connexion avec la route de Toulouse et l'avenue Georges Clémenceau ;*
- *Le paysage, le cadre de vie et la protection vis-à-vis des infrastructures routières ;*
- *Le stationnement ;*
- *Le passage en sens unique et la circulation poids lourds sur Pagès.*

Le bilan joint en annexe détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, ateliers, réunions publiques). Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et la manière dont les contributions vont orienter la conception de l'aménagement.

Opportunités du projet et prise en considération des contributions du public

De manière générale, les contributions écrites et orales de cette concertation expriment, dans leur majeure partie, leur satisfaction sur les objectifs de ce projet et sur la nécessité de

réaménager la rue Jean Pagès au regard de l'état actuel de la voie pour un meilleur partage des espaces.

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles suivantes :

- La voie conservera son double sens de circulation, permettant le maintien de l'itinéraire poids lourds, ce principe ayant été identifié comme un invariant dans le cadre des éléments de programme ;
- Un aménagement unilatéral bidirectionnel en site propre sera proposé pour les cycles sur la portion de la rue située entre l'avenue Georges Clémenceau et la route de Toulouse au niveau de la voie d'insertion ;
- Un aménagement dédié au cycle sera réalisé route de Toulouse pour assurer les connexions entre la piste cyclable bidirectionnelle de la rue Jean Pagès et les aménagements dédiés aux cycles existants ;
- Un aménagement en zone 30 mixte sera proposé sur la portion de la rue située entre la voie d'insertion et la route de Toulouse ;
- Les trottoirs seront mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite ;
- Dès que les emprises le permettront, des places de stationnement seront aménagées et les espaces publics seront végétalisés notamment pour créer des écrans vis-à-vis des infrastructures routières.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R. 103-1,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 24 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021/2023

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2022 relative à l'ouverture de la concertation sur l'aménagement de la rue Jean Pagès à Villenave d'Ornon

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 23METPP00272 du 9 février 2023 fixant la date de clôture de la concertation relative au projet le 22 mars 2023 à 17h00

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet, et seront prises en compte dans le cadre de la poursuite des études en lien avec les contraintes locales

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relatif au projet de réaménagement de la rue Jean Pagès à Villenave d'Ornon, tel qu'exposé dans le rapport de présentation et dressé en annexe

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, selon les caractéristiques principales précitées en prenant en compte les enseignements issus de la concertation

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités de publicité du bilan de la concertation et à l'exécution de la délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	